



VILLE DE DESVRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026 à 19h – MAIRIE

Étaient présents :

M. Marc DEMOLLIENS, Maire,
M. Ludovic DUTRIAUX, Adjoint au Maire,
Mme Marylise THILLIEZ, Adjointe au Maire,
Mme Nathalie TELLIER, Adjointe au Maire,
M. Raymond LEJOSNE, Adjoint au Maire,
Mme Stéphanie GRABARZ, Adjointe au Maire,
Mme Anne-Marie BAUDE, Adjointe au Maire,
M. Simon LEMAIRE, conseiller municipal délégué,
Mme Monique SOMMERARD, conseillère municipale déléguée,
Mme Chantal TERNISIEN, conseillère municipale déléguée,
M. Thierry RUFFIN, conseiller municipal délégué,
M. Éric EECKOUT, conseiller municipal délégué,

Mme Anne DACHICOURT, conseillère municipale déléguée,
Mme Véronique BALLY, conseillère municipale déléguée,
M. Hérald TOUTAIN, conseiller municipal délégué,
M. Grégory DUFRENNE, conseiller municipal,
M. Laurent PERRAULT, conseiller municipal,
Mme Cécile RICHEVAL, conseillère municipale,
M. Jean-Luc MARCOTTE, conseiller municipal, (arrivé à 19 heures 10)
Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, conseillère municipale,
M. Philippe PRUD'HOMME, conseiller municipal,
Mme Sabrina RUFFIN, conseillère municipale,

Étaient excusées avec pouvoir :

Mme Aurélie BRESSEL, conseillère municipale, à Anne-Marie BAUDE
Mme Cathy BIENIOSZEK, conseillère municipale, à Chantal TERNISIEN

Étaient absents :

M. Bruno LEDUC, Adjoint au Maire,
M. Rémy SOKI, Adjoint au Maire,
M. Jonathan HENNUYER, conseiller municipal,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

En conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Grégory DUFRENNE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

**Point
n°1 :**

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, suite au renouvellement électoral, de créer et composer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Monsieur le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres de cette commission : 5 élus et 5 membres extérieurs dont 2 membres d'associations concernant des personnes handicapées.

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;
Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité à l'exception de Monsieur Jean-Luc MARCOTTE (arrivé à 19h10) :

- procède à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- précise que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- fixe à 10 le nombre de membres de cette commission : 5 élus et 5 membres extérieurs dont 2 membres d'associations concernant des personnes handicapées.

La composition de la commission communale d'accessibilité est arrêtée comme suit :

*** les représentants de la commune :**

- Marc DEMOLLIENS,
- Ludovic DUTRIAUX,
- Véronique BALLY,
- Raymond LEJOSNE,
- Anne DACHICOURT.

*** les représentants des usagers :**

- Carine VASSEUR,
- Frédéric BODART (Union des commerçants),
- Jean-Marc TOUSSAINT (OM3).

*** les représentants d'associations représentant les personnes handicapées :**

- Monsieur Fabien REGNIER (Association HANDIOPALE),
- Madame Johanna BASSERUE (Association APPSH).

**Point
n° 2 :**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après un renouvellement électoral, il convient de composer la Commission communale des impôts directs qui comprend le Maire, Président, et huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par les services fiscaux, choisis sur une liste présentée par le Conseil Municipal, composée de seize titulaires et seize suppléants.

Vu le Code général des impôts et plus particulièrement son article 1650, qui prévoit l'institution dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs composée du Maire et de huit commissaires titulaires ainsi que huit suppléants ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de prendre une délibération pour dresser une liste en nombre double de trente-deux contribuables (seize titulaires et seize suppléants) répondant aux critères définis par l'article 1650 du Code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse ainsi que suit la liste des trente-deux contribuables répondant aux critères définis par l'article 1650 du Code général des impôts qui sera adressée, sans délai, au directeur des services fiscaux qui désignera les huit commissaires titulaires ainsi que les huit suppléants.

Titulaires :

- Ludovic DUTRIAUX, 15 boulevard Clocheville 62240 DESVRES
- Anne-Marie BAUDE, 5 rue Bidet 62240 DESVRES
- Chantal TERNISIEN, 17 route de Menneville 62240 DESVRES
- Marylise THILLIEZ, 2 rue des Ormes 62240 DESVRES
- Nathalie TELLIER, 6 rue des Peupliers 62240 DESVRES
- Simon LEMAIRE, 33 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Grégory DUFRENNE, 6 rue Paul Verlaine 62240 DESVRES
- Jean-Luc MARCOTTE, 15 Chemin d'Etaples, 62240 COURSET
- Michel SERGENT, 54 rue de la Gare 62240 DESVRES
- Nicole DARQUES, 23 rue Pasteur 62240 DESVRES
- Gérard PECRON, 10 rocade Nord 62240 DESVRES
- Anne-Marie de SAINTE MARESVILLE, 9 rue du 65^{ème} R.I. 62240 DESVRES
- Claudine RUFIN, 23 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Carine VASSEUR, 1 bis ruelle Magnier 62240 DESVRES
- Jean-Claude CAROULLE, 28 Résidence Gabriel Fourmaintraux 62240 DESVRES
- Wilfried OBERT, 60 rue du pont de Quesques 62240 QUESQUES

Suppléants :

- Bruno LEDUC, 22 rue de la gare 62240 DESVRES
- Anne DACHICOURT, 7 cité Vincent 62240 DESVRES
- Stéphanie GRABARZ, 52 rue de la Belle Croix 62240 DESVRES
- Véronique BALLY, 142 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Eric EECKOUT, appt 3 – 131 rue de la Gare 62240 DESVRES
- Hérald TOUTAIN, 13 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Rémy SOKI, 86 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Sabrina RUFFIN, 95 rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Nadine LECONTE, 60 bis rue Jean Jaurès 62240 DESVRES
- Jean-Claude LEVEL, 9 rue des hêtres 62240 DESVRES
- Régis THOMAS, 8 rue des Rosiers 62240 DESVRES
- Isabelle SART, 29 rue des Nodingues 62240 DESVRES
- Manuel ACCARIE, 66 route de Desvres 62240 SELLES
- Laurence NOEL, 1 boulevard Clocheville 62240 DESVRES
- Sylvie VASSEUR 41 rue de la gare 62240 DESVRES
- Denis ROUSSEAU rue Delamotte 62240 DESVRES

**Point
n° 3 :**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER – GESTION DES DECHETS – RAPPORT 2025 :

Le rapport 2025 du service public d'élimination des déchets a été transmis par la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; le conseil municipal doit l'adopter comme chaque année. (Document joint).

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que chaque conseiller municipal a reçu le rapport par voie dématérialisée le 1^{er} juillet 2026 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Desvres-Samer sur la gestion des déchets.

**Point
n° 4 :**

SINISTRE DE M. GRIVART – REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR DES REPARATIONS SUR SON VEHICULE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 28 avril dernier autorisant le remboursement des frais engagés par Monsieur GRIVART pour des réparations sur son véhicule.

Cependant, le montant de la facture déposée par Monsieur GRIVART étant supérieur au devis daté du 30 octobre 2025 sur lequel la délibération du 28 avril s'est appuyée, il convient de redélibérer.

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser Monsieur Denis GRIVART à hauteur de 748,80 € (facture à l'appui).

La séance est levée à 19 heures et 15 minutes.


Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Le secrétaire de séance,

Grégory DUFRENNE.


Vu DGS :

